ESTIMATES

National Parole Board

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-45
ISBN 0-660-62801-5

105-04120/

National Parole Board

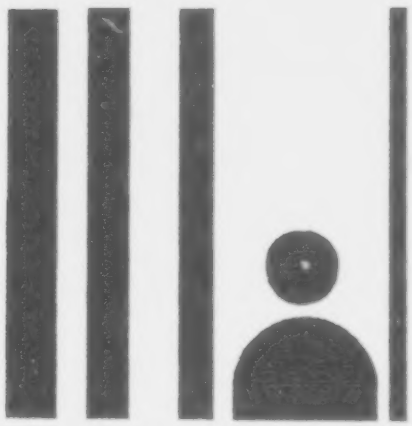

2005-2006

Report on Plans and Priorities

Hon. A. Anne McLellan P.C., M.P.
Solicitor General of Canada,
(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

Table of Contents

Section I - Overview **1**
.1 Chairperson's Message 1
.2 Summary Information 2
Mandate 2
Mission and Values 2
.3 Departmental Priorities 3

Section II - Analysis of Program Activities by Strategic Outcome **6**
Analysis by Program Activity 6

Section III - Supplementary Information **8**
.1 Management Representation Statement 8
.2 Organizational Information 8
Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents 10
Table 2: Program by Activity 11
Table 3: Voted and Statutory Items listed in Main Estimates 11
Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year 12
Table 5: Source of Non-Respendable Revenue 13
Table 6: Horizontal Initiatives 13

Section IV - Other Items of Interest **14**
Legislation Administered by the National Parole Board 14
Contacts 15

Section I - Overview

.1 Chairperson's Message

Creation of the Portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness brings together numerous agencies with important responsibilities in the areas of criminal justice and security. The operational focus of these agencies varies considerably from security and counter terrorism to policing, law enforcement, crime prevention, corrections, conditional release, and border services but they are linked by a commitment to the pursuit of "safer communities".

From a public perspective, parole boards and parole are not often associated with public safety. In fact, media reports frequently depict these concepts as contradictory. The reality is, however, that the National Parole Board is well-positioned to contribute to the achievement of safe communities. Public safety is the top priority for the Board, as specified in the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA). The Board's Mission and Vision reinforce this commitment and ensure that public safety provides the foundation for NPB's policies, training and operations. Further, parole as a concept is grounded in public safety. It recognizes that most offenders return to the community after satisfaction of their sentence, and that the safest way to manage this process of community reintegration is through a program of gradual and controlled release.

In this context, concerns for public safety are clearly reflected in NPB's Plans and Priorities for 2005/06, which outline a range of measures designed to enhance quality in conditional release decision-making. Priorities will focus on: provision of more time for Board members to prepare for and conduct hearings; strengthened orientation and training which provides Board members with the latest information on risk assessment and risk management; and better information for decision-making through more effective staff support and a more responsive automated system for information management and sharing.

The Board works in an environment frequently characterized by low levels of public confidence and trust. In these circumstances, openness and accountability are crucial. In practical terms, the Board must "lead with the truth". Information must be shared in a timely and accurate manner, consistent with the law, in order to support meaningful public discussion and build support for the safe reintegration of offenders in the community. Efforts to strengthen NPB capacity for responding to the openness and accountability provisions of the CCRA must, therefore, remain a priority. Measures for improvement will focus on quality: information and assistance for victims of crime, observers at hearings, and those who seek access to the Board's registry of decisions; effective investigation and dissemination of findings related to tragic incidents in the community; and a strategic approach to public information and community outreach.

The Board's public credibility is also influenced by the efficiency with which it processes pardon applications. Plans and Priorities for 2005/06 identify the final stages of NPB's multi-year initiative for improvements in the area. Through process streamlining, policy refinement, and enhancements to the automated system which supports application processing, the Board expects to achieve major improvements in service delivery.

Quality decision-making, open and accountable processes, effective operations and productive use of technology provide the framework for NPB to enhance its contribution to public safety. Progress in this area presents real challenges, but I am certain that actions set-out in Plans and Priorities 2005-06 will result in continuing progress.

D. Ian Glen, Q.C.
Chairperson, National Parole Board

.2 Summary Information

Reason for Existence

Mandate

The National Parole Board is an independent administrative tribunal responsible for making decisions about the timing and conditions of release of offenders to the community on various forms of conditional release. The Board also makes pardon decisions, and recommendations respecting clemency through the Royal Prerogative of Mercy (RPM).

Legislation governing the Board includes the *Corrections and Conditional Release Act (CCRA), the Criminal Records Act (CRA),* and the *Criminal Code*. The *CCRA* empowers the Board to make conditional release decisions for federal offenders and offenders in provinces and territories without their own parole boards. Provincial boards currently exist in Quebec, Ontario, and British Columbia. The *CRA* authorizes the Board to grant or revoke pardons for convictions under federal acts or regulations. The Governor General or the Governor in Council approves the use of the RPM for those convicted for a federal offence, following investigations by the Board, and recommendations from the Solicitor General of Canada.

Mission and Values

The National Parole Board, as part of the criminal justice system, makes independent, quality conditional release and pardon decisions and clemency recommendations. The Board contributes to the protection of society by facilitating, as appropriate, the timely integration of offenders as law-abiding citizens.

The Mission establishes four core values:

- dedication to the attainment of a just, peaceful and safe society;
- respect for the dignity of individuals and the rights of all members of society;
- commitment to openness, integrity and accountability; and
- belief that qualified and motivated individuals are essential to achieving the Mission.

Financial Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$41,880,000	$41,673,000	$41,673,000

Human Resources (Full-time Equivalents)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
459	459	459

.3 Departmental Priorities

Work Environment

NPB works in a complex environment, demanding effective support for government priorities, careful assessment of pressures within the justice system, thoughtful consideration of public issues and concerns in a dynamic and challenging community context, and rigorous pursuit of innovation and improvement to meet workload pressures.

The Board delivers two legislatively based programs – conditional release and pardons and clemency. The Board also has a corporate service function which provides critical support for program delivery. The conditional release area is, by far, the most complex and resource intensive, accounting for more than 80% of annual program expenditures.

Program delivery for the Board is labour-intense. Salary costs amount to about 80% of program expenditures each year. Most of the remaining expenditures cover essential operating costs such as Board member travel to parole hearings. The high proportion of resources used for legislative responsibilities, combined with the high proportion of resources devoted to salary costs seriously constrains resource flexibility. In this context, managing heavy and increasingly complex workloads presents a constant challenge.

NPB's workloads are, for the most part, driven by factors beyond its control. The legislative instruments governing the Board (*Corrections and Conditional Release Act, Criminal Records Act*) are prescriptive, specifying when and how the Board must conduct its business (e.g. when to conduct parole hearings). In addition, workloads are driven by the actions of offenders, victims and pardon applicants.

In concrete terms, this means that NPB must deal with high workload volumes in tight timeframes, amid intense public scrutiny. For example, each year, the Board must complete 22,000 to 25,000 conditional release reviews, respond to 15,000 contacts from victims, arrange for more than 1,000 observers at its hearing, and send out 5,000 decisions from its registry of decisions in response to requests from victims, the media, and interested citizens. The Board must also manage about 20,000 pardon applications each year.

In addition to high workload volumes, the Board must deal with the growing complexity of conditional release decision-making as reflected in two important trends. The first is the "hardening" of the federal offender population which is characterized by longer criminal histories, greater prevalence of violence, more gang affiliations, more serious substance abuse problems and more serious physical and mental health problems. The federal offender population is also becoming more culturally and ethnically diverse.

The second trend involves the need for innovative new decision processes such as elder-assisted and community-assisted hearings which recognize the needs of Aboriginal offenders, and the increasing numbers of offenders from ethnoracial communities. Complexity has also been influenced by greater involvement of victims and observers at hearings, media and community involvement, and the involvement of lawyers as offenders' assistants in the hearing process.

From a policy perspective, the Board must continue to deal with important challenges such as the information needs of victims of crime, the broad impacts of diversity, the over-representation of Aboriginal people in the justice system and low levels of public confidence in parole and parole boards. All of these issues must be considered in the context of NPB's enduring commitment to public safety.

Priority: Effective management of legislative responsibilities related to conditional release decision-making.	Type	Planned Spending		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
	Ongoing	$33,079,000	$32,872,000	$32,872,000

NPB will focus on measures which strengthen NPB's capacity for quality decisions regarding the safe reintegration of offenders in the community. In developing plans for effective management of ongoing responsibilities related to conditional release decision-making, the Board considers the key factors which influence the volume and complexity of annual workloads (e.g. the current and projected size of the federal offender population, and the characteristics of this population). Similar, but less detailed information is collected for the provincial offender population in the provinces/territories in which the Board exercises parole decision-making responsibilities.

Offender population information is combined with legislatively-based information such as parole eligibility dates and the number of Board members required to make a decision in order to assess workload demands. In fact, the Board uses a detailed resource formula to forecast the number of conditional release reviews it expects to complete each year, and the numbers of Board members and staff required to complete these reviews. Based on data currently available, the Board expects to conduct the following numbers of conditional release reviews over the planning period.

Forecast	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Conditional Release Reviews	22,295	22,450	22,518

The Board is also developing plans to address the growing complexities of conditional release decision-making which will focus on the provision of more time for Board members to prepare for and complete conditional release reviews, enhanced orientation and training for Board members, and strengthened support for the decision-making process. Implementation of these plans is scheduled to begin in the 2005/06 fiscal year.

Performance indicators in this area include:

- the outcomes of release for parole (successful completion, revocation for a breach of conditions of release or for a new offence);
- numbers and rates of conviction for violent offences for parolees; and
- post-warrant expiry reoffending resulting in return to a federal penitentiary.

Priority: Effective management of legislative responsibilities related to open and accountable conditional release processes.	Type	Planned Spending		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
	Ongoing	$5,961,000	$5,961,000	$5,961,000

Priority activities will include: information for victims of crime; observers at hearings; requests for access to the Board's registry of decisions; public information and outreach; and investigation of tragic incidents in the community.

Planning in this area must address the realities of heavy and steadily increasing workload demands involving the public, victims and the media. For example, the annual number of NPB contacts with victims has almost tripled since 1995/96, rising from about 5,900 to 15,300. Plans must position the Board for quality program delivery in a number of areas such as public information and community engagement, timely and professional sharing of information with victims and other interested parties, consistent with the provisions of the CCRA, and effective investigation of serious incidents in the community.

A key aspect of NPB's plans will focus on measures to address the results of a survey of victims carried-out by

the Board in 2003/04. The survey, which sought feedback from victims on the quality of information and assistance provided by NPB, will set the stage for review of a range of measures to introduce more inclusive processes for victims including policy, training, the use of technology to enhance information sharing, and legislation.

Performance measurement in this area focuses on the timeliness and quality of information and assistance provided, and the results of surveys of users and key stakeholders.

Priority: Improved information management in support of NPB's conditional release responsibilities through development and implementation of the Conditional Release System (CRS).	**Type**	**Planned Spending**		
		2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	Previously Committed	To be determined	To be determined	Nil

Current plans call for development and implementation of CRS to be completed in 2006. NPB and the Correctional Service of Canada (CSC) work in close partnership in the delivery of the conditional release program. CSC provides information for NPB decision-making, supervises offenders in the community when NPB makes decisions to release offenders and informs NPB when the level of risk changes for offenders in the community. In this environment, timely sharing of accurate information is essential for the effective operations of both agencies. As a result, CRS will be developed in parallel with the renewal of CSC's Offender Management System. This approach will ensure consistency and interoperability.

Priority: Effective management of legislative responsibilities related to the processing of pardon applications, including measures to enhance productivity.	**Type**	**Planned Spending**		
		2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	Ongoing	$2,840,000	$2,840,000	$2,840,000

NPB is in the midst of a multi-year plan to enhance productivity in the processing of pardon applications. The initial phases, now completed, dealt with policy refinement and process streamlining. The current phase, scheduled for completion in June 2005, will involve modernization of the automated system used to support pardon application processing along with the training necessary to support effective use of the system. Based on these improvements, the Board expects to reduce the average process time for pardon applications in a significant manner (e.g. the target for cases involving summary convictions is two weeks, on average).

When productivity targets have been achieved, the Board plans to review its approach to user fees for pardons, and in particular, the cap of $410,000 that has been placed on the revenues that the Board can use annually. Plans to review user fees will include public consultations, as required by Treasury Board policy. Consultations may, however, be limited, given the reluctance of pardon applicants or recipients to identify themselves. The key performance measures for the pardon area are the average time required to process applications, and the numbers and rates of pardons revoked annually.

Section II - Analysis of Program Activities by Strategic Outcome

Analysis by Program Activity

The Program Activity Architecture for the National Parole Board reflects the key aspects for the Board's legislative framework (*Corrections and Conditional Release Act, Criminal Records Act*), and the areas of performance in which Parliament and the public most frequently express interest. In this context, the Board's strategic outcomes are the cornerstones of its public accountability.

Strategic Outcome: Conditional release decisions which contribute to public protection through safe reintegration of offenders in the community.

Program Activity Name: Conditional Release Decisions.

Program Activity Description: Case review and quality decision-making; provision of support for decision-making; provision of appropriate training to ensure professionalism in all aspects of decision-making; and policy development to guide decision-making and operations.

Through this program activity, the Board works to provide quality decisions on the timing and conditions of release of offenders to the community on various forms of release. Effectiveness is assessed through the monitoring of the outcomes for release of offenders on parole. Monitoring of outcomes addresses violent reoffending as a priority. This program activity provides direct support for the Board's priority dealing with effective management of ongoing responsibilities for conditional release decision-making.

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$30,425,000	$33,079,000	$32,872,000

Human Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
301	360	360

Strategic Outcome: Open and accountable conditional release processes that ensure active involvement and engagement of victims of crime and the public, before and after conditional release decisions are made.

Program Activity Name: Conditional Release Openness and Accountability.

Program Activity Description: Provision of information for victims and assistance for observers at hearings and those who seek access to NPB's decision registry; public information strategies; and investigation of tragic incidents in the community.

This program is designed to ensure that the Board operates in an open and accountable manner, consistent with the provisions of the CCRA, that it shares information effectively in support of public safety and effective conditional release. Work in this area recognizes that NPB operates in a difficult environment in which timely

sharing of accurate information is fundamental for effective partnership and public trust. Results for this program are assessed by monitoring of the timeliness of information shared and selected surveys of those who receive information and assistance from the Board (e.g. victims). This program activity relates directly to NPB's priority for open and accountable conditional release processes.

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$5,828,000	$5,961,000	$5,961,000

Human Resources (FTE):

2004-2005	2005-2006	2006-2007
61	65	65

Strategic Outcome: Pardon decisions and clemency recommendations which contribute to public protection and support the process of rehabilitation.

Program Activity: Pardon Decisions/Clemency Recommendations.

Program Activity Description: The review of pardon applications and the making of quality decisions to grant or deny pardons; provision of support for pardons decision-making; development of pardons and clemency policy; the collection of pardon revenues; and development of recommendations for clemency.

This program is designed to remove the stigma of a criminal record for those found guilty of a federal offence who, after satisfying their sentence and a specific waiting period, have shown themselves to be responsible citizens. A pardon is, therefore, a means to facilitate safe reintegration in the community. Results are assessed through ongoing review of the average time required to process pardon applications, and the rates of revocation of pardons granted.

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$5,526,000	$2,840,000	$2,840,000

Human Resources (FTE):

2004-2005	2005-2006	2006-2007
47	34	34

This program activity relates directly to NPB's priority for effective management of ongoing responsibilities related to pardon decisions and clemency recommendations.

Section III - Supplementary Information

.1 Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2005/006 Report on Plans and Priorities (RPP) for the National Parole Board.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities.*

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It uses an approved program activity architecture (PAA) structure;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat.

Name: D. Ian Glen

Title: Chairperson, National Parole Board.

.2 Organizational Information

The National Parole Board is an agency within the Portfolio of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness. The Board works in partnership with Portfolio agencies in pursuit of priorities such as safer communities, but NPB is unique in many ways. It is an independent administrative tribunal responsible for conditional release decisions for federal offenders and for provincial offenders in provinces and territories without their own parole boards, and for pardon decisions and clemency recommendations. Board members work within a legislative framework involving the *Corrections and Conditional Release Act* and the *Criminal Records Act*, and related policies, but are independent in their decision-making responsibilities.

Structure for Program Delivery

The Board carries-out its work through six offices across the country, and a national office in Ottawa. The national office makes clemency recommendations and pardon decisions and develops related policies. It is also responsible for a range of activities related to conditional release, including: investigations of tragic incidents in the community; appeal decisions; policy development; and coordination of Board member training. As well, the national office provides leadership and coordination for corporate management activities such as strategic and operational planning, resource management, communications, performance reporting, human resource services, security, and information management.

Conditional release decisions are made by Board members in the regions (except appeal decisions). Board members are supported by staff who schedule hearings, provide access to information for decision-making, ensure sharing of information with the offender, provide policy advice, and communicate conditional release decisions to the offender, CSC representatives, and others as required. Regional staff also provide information for victims, make arrangements for observers at NPB hearings, and manage requests for access to the Board's decision registry.

Program Accountability

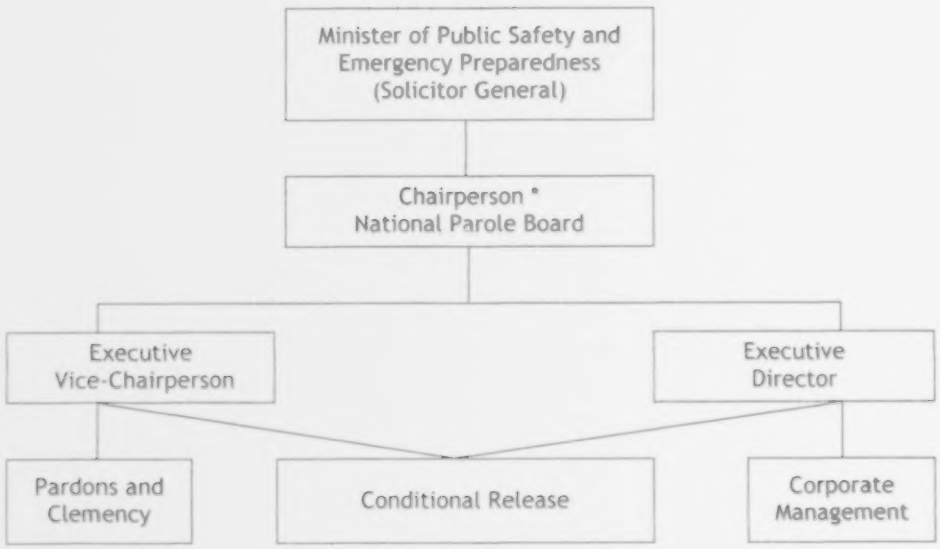

* *The Chairperson and the Executive Vice-Chairperson work as a team, sharing roles and responsibilities. The Executive Vice-Chairperson has been shown separately in this chart to illustrate management responsibility for pardons and clemency.*

Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

($ millions)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Conditional Release Decisions	26.8	**25.5**	25.5	25.5
Conditional Release Openness and Accountability	5.0	**4.3**	4.3	4.3
Pardons Decisions/Clemency Recommendations	2.0	**2.0**	2.0	2.0
Budgetary Main Estimates (gross)	33.8	**31.8**	31.8	31.8
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	0	**-**	-	-
Total Main Estimates	33.8	**31.8**	31.8	31.8
Adjustments:				
Supplementary Estimates:				
Carry-forward from 2003-04	1.4			
Recovery of Pardon User Fees	0.4	**0.4**	0.4	0.4
Effective corrections and Citizen Engagement	-	**1.4**	1.4	1.4
Program sustainability	.9	**6.7**	6.7	6.7
Enhanced Conditional Release Services	.4	**1.6**	1.4	1.4
Critical Resource Shortfall	4.8	**0.0**	0.0	0.0
Procurement Adjustment *				
Total Adjustments	7.9	**10.1**	9.9	9.9
Total Planned Spending	41.7	**41.9**	41.7	41.7
Less: Non-Respendable revenue	0.7	**0.7**	0.7	0.7
Plus: Cost of services received without charge	4.3	**5.5**	5.5	5.5
Net cost of Program	45.3	**46.7**	46.5	46.5
Full Time Equivalents	409	**459**	459	459

* *The dollars displayed include a reduction of $30,000 for procurement savings in 2005-2006 which is below the threshold to display in this table.*

Table 2: Program by Activity

2005-2006					
	Budgetary		Non-Budgetary		
Program Activity	Operating		Total Main Estimates	Adjustments (planned spending not in Main Estimates)	Total Planned Spending
Conditional Release Decisions	25,501		25,501	7,578	**33,079**
Conditional Release Openness and Accountability	4,314		4,314	1,647	**5,961**
Pardon Decisions/Clemency Recommendations	1,952		1,952	888	**2,840**
Total	**31,767**		**31,767**	**10,113**	**41,880**

Table 3: Voted and Statutory Items listed in Main Estimates

2005-2006			
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	**Current Main Estimates**	Previous Main Estimates
50	Operating expenditures	**27,506**	29,076
(S)	Contributions to employee benefit plans	**4,261**	4,772
	Total National Parole Board	**31,767**	33,848

Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year

	2005-2006			
($ millions)	Conditional Release Decisions	Conditional Release Openness and Accountability	Pardon Decisions/Clemency Recommendations	**Total**
Total Planned Spending	33.1	6.0	2.8	**41.9**
Plus: Services Received without Charge				
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	2.1	.4	.2	**2.7**
Contributions covering employers' share of employees'insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	1.7	.3	.2	**2.2**
Worker's compensation coverage provided by Social Development Canada	.1	-	-	**.1**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	.5	-	-	**.5**
Total Cost of Program	37.5	6.7	3.2	**47.4**
Less: Non-respendable Revenue	-	-	.7	**.7**
2005-2006 Net cost of Program	**37.5**	**6.7**	**2.5**	**46.7**

Table 5: Source of Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
National Parole Board				
Pardon Decisions/Clemency Recommendations				
Pardons user fees	.7	.7	.7	.7
Total Non-Respendable Revenue	.7	.7	.7	.7

Table 6: Horizontal Initiatives

Over the next three years, The National Parole Board will be involved in the following horizontal initiative as a partner:

2005-06

Implementation of Firearms Legislation

2006-07

Implementation of Firearms Legislation

2007-08

Implementation of Firearms Legislation

Introduction of the Firearms legislation and related changes to the Criminal Code created longer sentences for offences involving the use of a firearm or an imitation firearm. Longer sentences generate the need for more conditional release reviews which, in turn, increase NPB's program delivery costs (salary and non-salary).

As a result, the Board received a permanent increase to its funding base. The increase was incremental, rising from $437,000 in 1999/2000 to $858,000 per year in 2004/05 and future years, consistent with projected workload growth. Workload data indicate that the Board now carries-out 1,800 to 2,000 reviews annually for offenders with firearms convictions. The estimated total cost for these reviews is $1.6 million, of which $868,000 is covered by funding provided specifically as a result of changes in Firearms legislation.

Section IV - Other Items of Interest

Legislation Administered by the National Parole Board

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Acts:	
Corrections and Conditional Release Act	S.C. 1992, c.20, as amended by S.C. 1995, c.42, S.C. 1997, c.17 and its regulations
Criminal Records Act	
The Minister shares responsibility to Parliament for the following Acts:	
Criminal Code	R.S. 1985, c. C-47
Prisons and Reformatories Act	R.S. 1985, c. P-20
Letters Patent constituting the Office of Governor General of Canada (1947)	Canada Gazette, 1947, Part I, Vol. 81, p. 3104, reprinted in R.S. 1985, Appendix II, No. 31

Corporate Management Costs Included in Costs For Strategic Outcomes

Key Service Description: The provision of a range of management policies and services (financial, human resources, information management, security, planning) to support the Board's strategic outcomes. The proportion , and amounts of corporate service resources used to support NPB's strategic outcomes in 2005/06 will be as follows:

Strategic Outcome	Application of Corporate Management Support
• Quality conditional release decisions	75% ($4,513,000)
• Open, accountable conditional release processes	14% ($843,000)
• Quality pardon decisions/clemency recommendations	11% ($663,000)

Contacts

Office	Address
National Office	Director, Communications 410 Laurier Avenue West Ottawa ON K1A 0R1 Phone: (613) 954-6547 Fax: (613) 957-3241
Atlantic Region	Regional Director 1045 Main Street Unit 101 Moncton NB E1C 1H1 Phone: (506) 851-6345 Fax: (506) 851-6926
Quebec Region	Regional Director 200 Réné-Lévesque Blvd. W. 10th Floor, Suite 1001 - West Tower Montreal QC H2C 1X4 Phone: (514) 283-4584 Fax: (514) 283-5484
Ontario Region	Regional Director 516 O'Connor Drive Kingston ON K7P 1N3 Phone: (613) 634-3857 Fax: (613) 634-3861
Prairies Region	Regional Director 101-22nd Street East 6th Floor Saskatoon SK S7K 0E1 Phone: (306) 975-4228 Fax: (306) 975-5892 or 9530-101e Avenue Edmonton AB T5H 0B3 Phone: (780) 495-3404 Fax: (780) 495-3475
Pacific Region	Regional Director 32315 South Fraser Way 3rd Floor Abbotsford BC V2T 1W6 Phone: (604) 870-2468 Fax: (604) 870-2498

The National Parole Board's internet site address is: http://www.npb-cnlc.gc.ca/

BUDGET DES DÉPENSES

Commission nationale des libérations conditionnelles

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-45
ISBN 0-660-62801-5

Commission nationale des libérations conditionnelles

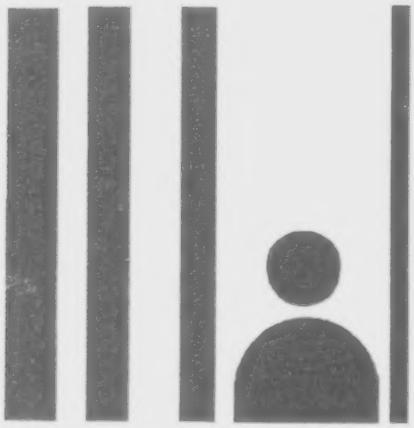

2005-2006

Rapport sur les plans et les priorités

L'Honorable A. Anne McLellan, C.P., députée
Solliciteur général du Canada
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada)

Table des matières

Section I – Survol 1
.1 Message du président 1
.2 Renseignements sommaires 3
Mandat 3
Mission et valeurs 3
.3 Priorités de l'organisme 4

Section II – Analyse des activités de programme par objectif stratégique 7
Analyse détaillée des activités de programme 7

Section III – Information additionnelle 9
.1 Déclaration de la direction 9
.2 Renseignements sur l'organisation 9
Tableau 1 : Dépenses prévues de l'organisme et équivalents temps plein 11
Tableau 2 : Programme par activité 12
Tableau 3 : Crédits votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses 12
Tableau 4 : Coût net pour l'organisme au cours de l'année budgétaire 13
Tableau 5 : Source des revenus non disponibles 14
Tableau 6 : Initiatives horizontales 14

Section IV – Autres sujets d'intérêt 15
Lois appliquées par la Commission nationale des libérations conditionnelle 15
Personnes-ressources 16

Section I – Survol

.1 Message du président

Le portefeuille de Sécurité publique et Protection civile Canada comporte plusieurs organismes investis d'importantes responsabilités dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité. La perspective opérationnelle de ces organismes varie considérablement et va de la sécurité à la lutte contre le terrorisme en passant par le maintien de l'ordre, l'application de la loi, la prévention du crime, les services correctionnels, la mise en liberté sous condition et les services frontaliers, mais ils sont tous liés par un même engagement qui est de créer des « collectivités plus sûres ».

Il est rare que la population associe les commissions des libérations conditionnelles et la mise en liberté sous condition à la sécurité publique. De fait, les médias considèrent souvent que ces concepts compromettent la sécurité publique. Cependant, en réalité, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est bien placée pour contribuer à l'établissement de collectivités plus sûres. La sécurité publique est la priorité absolue de la Commission, comme en fait état la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). La Mission et la Vision de la Commission viennent appuyer cet engagement et font de la sécurité publique le fondement des politiques, de la formation et des activités de la CNLC. Qui plus est, la mise en liberté sous condition est un concept enraciné dans la sécurité publique. En vertu de ce concept, la Commission reconnaît que la plupart des délinquants retourneront dans la collectivité après avoir purgé leur peine et que la meilleure façon de gérer le processus de réinsertion sociale consiste à mettre en œuvre un programme de mise en liberté graduelle et contrôlée.

Dans ce contexte, le Rapport sur les plans et les priorités de la CNLC de 2005-2006 reflète clairement les préoccupations de la Commission à l'égard de la sécurité publique et présente les diverses mesures mises en place pour améliorer la qualité du processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition. La Commission accordera la priorité aux questions suivantes : donner plus de temps aux commissaires pour préparer et tenir les audiences; améliorer les processus d'orientation et de formation destinés à fournir aux commissaires les renseignements les plus récents sur l'évaluation et la gestion du risque; recueillir des renseignements plus détaillés aux fins du processus décisionnel en apportant davantage de soutien au personnel et en mettant en place un système automatisé mieux adapté à la gestion et à l'échange de l'information.

La confiance du grand public envers les activités de la Commission est relativement faible. C'est la raison pour laquelle la Commission doit absolument faire preuve de transparence et de responsabilisation. Autrement dit, elle doit miser sur la vérité. Pour susciter des discussions publiques enrichissantes et appuyer la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la collectivité, la Commission doit communiquer les renseignements requis de façon efficace et en temps opportun, en conformité avec la loi. Les efforts visant à renforcer la capacité de la CNLC à respecter les dispositions relatives à la transparence et à la responsabilisation énoncées dans la LSCMLC doivent par conséquent demeurer une priorité. Les mesures prises seront axées sur la qualité : information et aide aux victimes d'acte criminel, aux observateurs présents aux audiences et aux personnes désireuses d'accéder au registre des décisions de la Commission; détermination et diffusion efficaces des conclusions liées aux incidents tragiques survenus dans la collectivité et, enfin, approche stratégique en matière d'information du public et de liaison avec la collectivité.

La crédibilité du public envers la CNLC dépend également de l'efficience avec laquelle cette dernière traite les demandes de réhabilitation. Le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006 fait état des étapes finales de l'initiative pluriannuelle mise en place par la CNLC pour apporter des améliorations dans ce domaine. En rationalisant ses processus, en raffinant ses politiques et en améliorant son système automatisé de traitement des demandes, la Commission espère améliorer de façon considérable son mode de prestation de services.

La prise de décisions judicieuses, des processus transparents et responsables, des opérations efficaces et l'utilisation productive de la technologie constituent le cadre qui permettra à la CNLC de contribuer davantage à la protection du public. La réalisation de progrès dans ce domaine présente de véritables difficultés, mais je suis persuadé que les mesures énoncées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006 donneront lieu à des progrès continus.

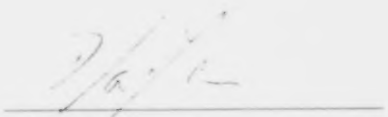

D. Ian Glen, c.r.
Président, Commission nationale des libérations conditionnelles

.2 Renseignements sommaires

Raison d'être

Mandat

La Commission nationale des libérations conditionnelles est un tribunal administratif indépendant qui est chargé de rendre des décisions à propos du moment et des conditions des diverses formes de mise en liberté des délinquants. Elle rend également des décisions concernant la réhabilitation et formule des recommandations en matière de clémence en vertu de la prérogative royale de clémence.

Les dispositions législatives qui régissent la Commission comprennent la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ) et le *Code criminel*. La LSCMLC habilite la Commission à rendre des décisions en matière de mise en liberté sous condition à l'égard de délinquants sous responsabilité fédérale et de délinquants relevant des provinces et territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. Des commissions provinciales des libérations conditionnelles existent au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La LCJ confère à la Commission le pouvoir d'octroyer ou de révoquer des réhabilitations relativement à des condamnations pour des infractions à des lois et à des règlements fédéraux. S'appuyant sur les enquêtes effectuées par la Commission et les recommandations provenant du solliciteur général du Canada, le gouverneur général ou le gouverneur en conseil approuve le recours à la prérogative royale de clémence à l'égard de personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi ou à un règlement fédéral.

Mission et valeurs

La Commission nationale des libérations conditionnelles, en tant que partie intégrante du système de justice pénale, prend en toute indépendance des décisions judicieuses sur la mise en liberté sous condition et sur la réhabilitation et formule des recommandations en matière de clémence. Elle contribue à la protection de la société en favorisant la réintégration en temps opportun des délinquants comme citoyens respectueux des lois.

La Mission établit quatre valeurs fondamentales :

- contribution au maintien d'une société juste;
- respect de la dignité de chacun et de chacune de même que de l'égalité des droits de tous les membres de la société;
- engagement à faire preuve de transparence, d'intégrité et de responsabilité;
- conviction que la contribution d'un personnel aussi compétent que motivé est essentielle à la réalisation du mandat de la Mission.

Ressources financières

2005-2006	2006-2007	2007-2008
41 880 000 $	41 673 000$	41 673 000$

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
459	459	459

.3 Priorités de l'organisme

Milieu de travail

La Commission s'acquitte de ses fonctions dans un environnement complexe où elle doit soutenir efficacement les priorités du gouvernement, évaluer attentivement les pressions exercées sur le système de justice, prendre en considération les questions et les préoccupations du public dans un contexte communautaire dynamique et stimulant et chercher activement des techniques novatrices et améliorées pour faire face à la lourde charge de travail qui lui incombe.

En vertu de la loi, la Commission doit exécuter deux programmes, à savoir le programme de mise en liberté sous condition et le programme de clémence et de réhabilitation. Elle doit également offrir les services corporatifs essentiels à l'exécution de ces programmes. Le programme de mise en liberté sous condition est, de loin, celui qui est le plus complexe et qui absorbe le plus de ressources étant donné que plus de 80 % des fonds dépensés annuellement y sont consacrés.

L'exécution des programmes de la Commission exige beaucoup de main-d'œuvre. Les coûts salariaux représentent plus de 80 % des dépenses de programme annuelles. La plupart des autres dépenses sont des frais de fonctionnement liés à l'exercice de responsabilités imposées par la loi, comme les déplacements que doivent faire les commissaires pour aller tenir des audiences de libération conditionnelle. La nécessité de consacrer chaque année une forte proportion des ressources aux responsabilités prévues par la loi, combinée au fait que les frais salariaux mobilisent une très grande partie des ressources, limite sérieusement la marge de manœuvre de la Commission. Dans ce contexte, la gestion de charges de travail de plus en plus lourdes et de plus en plus complexes représente un défi constant.

Le volume de travail de la CNLC est, dans la plupart des cas, fonction de facteurs indépendants de sa volonté. Les instruments législatifs qui régissent les activités de la Commission (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le casier judiciaire*) précisent à quel moment et de quelle façon celle-ci doit exercer ses activités (quand tenir des audiences de libération conditionnelle, p. ex.). Le volume de travail de la Commission dépend également du comportement des délinquants, des victimes et des demandeurs de réhabilitation.

Concrètement, cela signifie que la CNLC doit composer avec de lourdes charges de travail dans des délais serrés, sous l'œil extrêmement attentif du public. Ainsi, chaque année, la Commission doit faire de 22 000 à 25 000 examens en vue de la mise en liberté sous condition, avoir environ 15 000 contacts avec les victimes, prendre les dispositions requises pour permettre à un millier d'observateurs d'assister aux audiences et transmettre 5 000 décisions en réponse aux demandes des victimes, des médias et des citoyens intéressés. Elle doit aussi gérer quelque 20 000 demandes de réhabilitation chaque année.

Outre sa lourde charge de travail, la Commission doit composer avec la complexité croissante du processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition, comme en font foi deux importantes tendances. Mentionnons d'abord le « durcissement » de la population de délinquants sous responsabilité fédérale, caractérisé par des antécédents criminels plus longs, une augmentation de la violence, un nombre accru de délinquants associés à des gangs, les problèmes de toxicomanie, de santé physique et de santé mentale de plus en plus graves, et le fait que les délinquants proviennent de cultures et d'ethnies plus diversifiées.

Mentionnons ensuite la nécessité d'adopter des processus décisionnels novateurs tels que les audiences tenues avec l'aide d'un Aîné ou de membres de la collectivité en vue de répondre aux besoins des délinquants autochtones et le nombre croissant de délinquants issus de collectivités ethnoraciales. La participation accrue des victimes, des observateurs, des médias, des membres de la collectivité et des avocats, à titre de conseillers des délinquants, aux audiences de libération conditionnelle contribue à la complexité du processus.

Du point de vue des politiques, la Commission doit continuer à prendre en considération plusieurs points importants comme les besoins en information des victimes d'acte criminel, les importantes répercussions de la diversité, la sur-représentation des Autochtones au sein du système de justice et les faibles niveaux de confiance du public à l'égard de la mise en liberté sous condition et des commissions des libérations conditionnelles. Toutes ces questions doivent être examinées dans le contexte de l'engagement durable pris par la CNLC d'assurer la sécurité publique.

Priorité : Gestion efficace des responsabilités imposées par la loi concernant les décisions en matière de mise en liberté sous condition	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
	En cours	33 079 000 $	32 872 000 $	32 872 000 $

La CNLC s'efforcera de prendre des mesures pour renforcer sa capacité à rendre des décisions judicieuses afin d'assurer la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la collectivité. En élaborant des plans pour s'acquitter correctement des responsabilités qui lui incombent au chapitre de la prise de décisions en matière de mise en liberté sous condition, la Commission tient compte des facteurs clés qui influent sur le volume et la complexité de sa charge de travail annuelle (la taille actuelle et prévue de la population de délinquants sous responsabilité fédérale et les caractéristiques de cette population, p. ex.). De la même façon, la CNLC doit recueillir des renseignements, moins détaillés toutefois, sur les délinquants qui relèvent de la compétence des provinces et des territoires et pour lesquels elle doit rendre des décisions en matière de mise en liberté sous condition.

Pour déterminer sa charge de travail, la Commission doit tenir compte des renseignements recueillis sur la population de délinquants ainsi que des renseignements requis en vertu de la loi, par exemple les dates d'admissibilité à la libération conditionnelle et le nombre de commissaires requis pour rendre une décision. En fait, elle utilise une formule d'affectation des ressources détaillée pour déterminer le nombre d'examens en vue de la mise en liberté sous condition qu'elle prévoit effectuer chaque année ainsi que le nombre de commissaires et d'employés dont elle a besoin pour accomplir cette tâche. Le tableau présenté ci-après montre le nombre d'examens que la Commission s'attend à effectuer au cours de la période de planification.

Prévisions	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Examens en vue de la mise en liberté sous condition	22 295	22 450	22 518

La Commission est également en train d'élaborer des plans pour régler les difficultés croissantes associées au processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition, de façon à accorder aux commissaires plus de temps pour préparer et effectuer les examens en vue de la mise en liberté sous condition, leur offrir une meilleure orientation et une meilleure formation et appuyer davantage le processus décisionnel. La mise en œuvre de ces plans devrait commencer au cours de l'exercice 2005-2006.

Voici quels sont les indicateurs de rendement dans ce domaine.

- Les résultats des libérations conditionnelles (réussite, révocation pour manquement aux conditions ou pour avoir commis une nouvelle infraction).
- Le nombre et le pourcentage de condamnations de libérés conditionnels ayant commis des infractions avec violence.
- Le nombre de délinquants ayant commis, après la date d'expiration de leur mandat, une nouvelle infraction entraînant leur réincarcération dans un établissement fédéral.

Priorité : Gestion efficace des responsabilités imposées par le loi concernant les processus transparents et responsables en matière de mise en liberté sous condition	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
	En cours	5 961 000 $	5 961 000 $	5 961 000 $

Les activités prioritaires seront axées sur les éléments suivants : prestation de renseignements aux victimes d'acte criminel; observateurs aux audiences; demandes d'accès au registre des décisions de la Commission; information du public et liaison avec la collectivité; enquêtes sur les tragiques incidents survenus dans la collectivité.

Dans ce domaine de planification, la CNLC doit tenir compte de la réalité que constitue sa lourde de charge de travail qui augmente constamment, notamment en raison des demandes du public, des victimes et des médias. Le nombre annuel de contacts de la CNLC avec les victimes, par exemple, a presque triplé depuis 1995-1996, passant de 590 à 15 300. Les plans doivent être élaborés de façon à permettre à la Commission d'offrir des programmes de qualité dans plusieurs domaines, notamment des programmes axés sur l'information du public

et l'engagement communautaire, la communication en temps opportun de renseignements aux victimes et à d'autres parties intéressées, conformément aux dispositions de la LSCMLC, et la tenue d'enquêtes appropriées sur les incidents graves qui surviennent dans la collectivité.

Les plans de la CNLC viseront principalement à mettre en place des mesures pour faire suite aux résultats d'une enquête sur les victimes qu'elle a menée en 2003-2004. Les résultats de cette enquête, qui avait pour but de recueillir les commentaires des victimes sur la qualité de l'information et de l'aide fournies par la CNLC, permettront d'examiner différentes mesures visant à mettre en place des processus plus inclusifs à l'intention des victimes, par exemple des politiques, de la formation, le recours à la technologie pour améliorer l'échange d'information et des lois.

Les mesures de rendement dans ce domaine sont la rapidité et la qualité de l'information et de l'aide fournies ainsi que les résultats des enquêtes menées auprès des utilisateurs et des principaux intervenants.

Priorité : Gestion de l'information améliorée à l'appui des responsabilités de la CNLC en matière de mise en liberté sous condition grâce au développement et à la mise en œuvre du Système sur la mise en liberté sous condition (SMLC)	**Type**	**Dépenses prévues**		
		2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	Déjà engagées	À déterminer	À déterminer	Aucune

Les plans actuels prévoient le développement et la mise en œuvre du SMLC pour 2006. La CNLC et le Service correctionnel du Canada (SCC) travaillent en étroite collaboration pour exécuter le programme de mise en liberté sous condition. Le SCC fournit à la CNLC des renseignements qui lui permettent de prendre des décisions; il surveille les délinquants dans la collectivité lorsque la Commission décide de les libérer et, enfin, il l'informe lorsqu'il constate des changements concernant le niveau de risque que présentent les délinquants dans la collectivité. Dans cet environnement, l'échange en temps opportun de renseignements exacts est essentiel à l'efficacité des opérations des deux organismes. En conséquence, le SMLC sera développé parallèlement au renouvellement du Système de gestion des délinquants du SCC. Cette approche assurera l'uniformité et l'interopérabilité.

Priorité : Gestion efficace des responsabilités imposées par la loi pour ce qui est du traitement des demandes de réhabilitation, y compris les mesures visant à améliorer la productivité	**Type**	**Dépenses prévues**		
		2005-2006	**2006-2007**	**2007-2008**
	En cours	2 840 000 $	2 840 000 $	2 840 000 $

La CNLC est en train de mettre en œuvre un plan pluriannuel visant à améliorer la productivité au chapitre du traitement des demandes de réhabilitation. Les étapes initiales, qui sont maintenant terminées, portaient sur le réaménagement des politiques et la rationalisation des processus. L'étape actuelle, qui devrait être terminée en juin 2005, est axée sur la modernisation du système automatisé utilisé pour appuyer le traitement des demandes de réhabilitation et sur la formation nécessaire pour assurer l'utilisation efficace du système. Grâce à ces améliorations, la Commission espère réduire considérablement le temps de traitement moyen des demandes de réhabilitation (délai moyen de deux semaines pour traiter les cas visés par une déclaration sommaire de culpabilité, p. ex.).

Lorsque les objectifs en matière de productivité seront atteints, la Commission prévoit examiner la question des droits exigés pour traiter les demandes de réhabilitation, en particulier le plafond de 410 000 $ établi en ce qui concerne les recettes que la Commission peut utiliser chaque année. L'examen des droits imposés aux demandeurs comprendra des consultations publiques, comme l'exige la politique du Conseil du Trésor. Cependant, ces consultations seront peut-être limitées, compte tenu de la réticence des demandeurs ou des bénéficiaires des réhabilitations à s'identifier. Les principales mesures de rendement dans le domaine de la réhabilitation sont le temps moyen requis pour traiter les demandes ainsi que le nombre et le pourcentage de réhabilitations révoquées chaque année.

Section II – Analyse des activités de programme par objectif stratégique

Analyse détaillée des activités de programme

L'architecture des activités de programme de la Commission nationale des libérations conditionnelles reflète les principaux aspects de son cadre législatif (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le casier judiciaire*) ainsi que les domaines de rendement envers lesquels le Parlement et le public manifestent le plus d'intérêt. Dans ce contexte, les résultats stratégiques de la Commission sont la pierre angulaire de sa responsabilisation envers le public.

Résultat stratégique : Décisions judicieuses en matière de mise en liberté sous condition qui contribuent à protéger les collectivités grâce à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants.

Nom de l'activité de programme : Décisions en matière de mise en liberté sous condition.

Description de l'activité de programme : Examen des cas et prise de décisions judicieuses; soutien nécessaire à ces décisions; formation appropriée pour assurer le professionnalisme dans tous les aspects du processus décisionnel; élaboration de politiques visant à orienter les décisions et les opérations.

Cette activité de programme permet à la Commission de rendre des décisions judicieuses quant au moment et aux conditions de la mise en liberté des délinquants dans la collectivité selon les diverses formes de régime. La surveillance des résultats des libérés conditionnels permet d'en évaluer l'efficacité. Elle permet également de traiter les cas de récidive avec violence en priorité. Cette activité de programme appuie directement la priorité de la Commission qui consiste à assurer une gestion efficace des responsabilités qui lui incombent concernant la prise de décisions en matière de mise en liberté sous condition.

Ressources financières

2004-2005	2005-2006	2006-2007
30 425 000 $	33 079 000 $	32 872 000 $

Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007
301	360	360

Résultat stratégique : Processus décisionnels transparents et responsables concernant la mise en liberté sous condition qui assureront la participation et l'engagement actifs des victimes d'acte criminel et du public, avant et après la prise de décisions en matière de mise en liberté sous condition.

Nom de l'activité de programme : Processus de mise en liberté sous condition transparents et responsables.

Description de l'activité de programme : Communication de renseignements aux victimes; aide aux observateurs qui assistent aux audiences de la CNLC et aux personnes désireuses de consulter le registre des décisions de la CNLC; stratégies d'information du public; enquêtes sur les incidents tragiques qui surviennent dans la collectivité.

Cette activité de programme vise à aider la Commission à exercer ses activités de façon transparente et responsable, conformément aux dispositions de la LSCMLC, et à communiquer de l'information avec efficacité à l'appui de la sécurité publique et de la mise en liberté sous condition. La Commission travaille dans un environnement difficile au sein duquel la communication de renseignements exacts est essentielle pour établir des partenariats efficaces et obtenir la confiance du public. Pour évaluer l'efficacité de ce programme, la CNLC déterminera la rapidité avec laquelle les renseignements sont communiqués et mènera des enquêtes auprès des personnes à qui elle fournit de l'information et de l'aide (les victimes, p. ex.).

Ressources financières

2004-2005	2005-2006	2006-2007
5 828 000 $	5 961 000$	5 961 000 $

Ressources humaines (ETP)

2004-2005	2005-2006	2006-2007
61	65	65

Résultat stratégique : Décisions judicieuses en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence qui contribueront à la protection du public et appuieront le processus de réadaptation.

Nom de l'activité de programme : Décisions en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence.

Description de l'activité de programme : Examen des demandes de réhabilitation et prise de décisions judicieuses concernant l'octroi ou le refus des réhabilitations; prestation du soutien nécessaire à la prise de décisions en matière de réhabilitation; élaboration d'une politique en matière de clémence et de réhabilitation; perception de recettes liées aux réhabilitations; formulation de recommandations en matière de clémence.

Ce programme vise à d'effacer la honte d'une condamnation chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler une période d'attente déterminée, s'avèrent être des citoyens responsables. La réhabilitation est donc un moyen de faciliter la réinsertion sans risque des délinquants dans la collectivité. La Commission évaluera les résultats de cette activité en examinant continuellement le temps moyen requis pour traiter les demandes de réhabilitation ainsi que le taux de révocation des réhabilitations accordées.

Ressources financières

2004-2005	2005-2006	2006-2007
5 526 000 $	2 840 000 $	2 840 000 $

Ressources humaines (ETP)

2004-2005	2005-2006	2006-2007
47	34	34

Cette activité de programme est liée directement à la priorité de la CNLC qui consiste à assurer la gestion efficace des responsabilités qui lui incombent concernant les décisions en matière de réhabilitation et les recommandations en matière de clémence.

Section III – Information additionnelle

.1 Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et priorités.*

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du SCT.
- Il est présenté conformément à l'architecture d'activité de programme (AAP) approuvée.
- Il comporte un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées.
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Nom : D. Ian Glen

Titre : Président, Commission nationale des libérations conditionnelles

.2 Renseignements sur l'organisation

La Commission nationale des libérations conditionnelles est un organisme qui fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile. Elle travaille en partenariat avec les autres composantes du Portefeuille pour atteindre ses priorités, comme la création de collectivités plus sûres, mais elle se distingue de celles-ci à de multiples égards. La Commission est un tribunal administratif indépendant qui est chargé de rendre des décisions sur la mise en liberté sous condition de délinquants sous responsabilité fédérale et de délinquants relevant de provinces ou de territoires qui ne possèdent pas leur propre commission des libérations conditionnelles, de prendre des décisions sur la réhabilitation des délinquants et de formuler des recommandations en matière de clémence. Les commissaires doivent respecter un cadre législatif comprenant la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et la *Loi sur le casier judiciaire* et les politiques connexes, mais ils rendent leurs décisions en toute indépendance.

Structure de l'exécution des programmes

La Commission s'acquitte de ses responsabilités par l'entremise de six bureaux répartis à l'échelle du pays et d'un bureau national situé à Ottawa. Ce dernier formule des recommandations en matière de clémence, rend des décisions en matière de réhabilitation et élabore des politiques connexes. Il est également chargé de diverses activités liées à la mise en liberté sous condition, notamment les enquêtes sur les incidents tragiques survenus dans la collectivité, les décisions d'appel, l'élaboration des politiques et la formation des commissaires. En outre, c'est le bureau national qui assure le leadership et la coordination des activités de gestion générale comme la planification stratégique et opérationnelle, la gestion des ressources, les communications, les rapports sur le rendement, les services de ressources humaines, la sécurité et la gestion de l'information.

Les décisions relatives à la mise en liberté sous condition (exception faite des décisions concernant les cas portés en appel) sont prises par les commissaires dans les régions. Les commissaires sont appuyés par des employés qui planifient les audiences, veillent à ce que tous les renseignements nécessaires à la prise de décisions soient remis aux commissaires et transmis aux délinquants, donnent des conseils relativement aux politiques et communiquent les décisions sur la mise en liberté sous condition aux délinquants, aux

représentants du SCC et à d'autres personnes intéressées, au besoin. Le personnel des bureaux régionaux s'occupe aussi de communiquer des renseignements aux victimes, de prendre les dispositions requises pour permettre à des personnes d'assister à des audiences de la Commission à titre d'observateurs et de gérer les demandes d'accès au registre des décisions de la Commission.

Structure de reddition des comptes applicable aux programmes

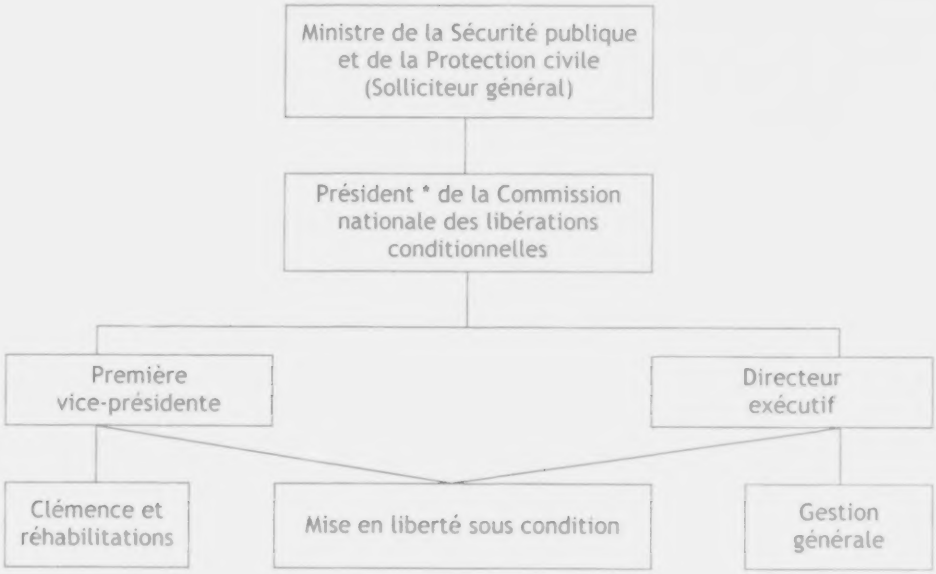
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (Solliciteur général)
Président * de la Commission nationale des libérations conditionnelles
Première vice-présidente
Directeur exécutif
Clémence et réhabilitations
Mise en liberté sous condition
Gestion générale

* *Le président et la première vice-présidente travaillent en équipe et partagent les rôles et responsabilités. Le poste de la première vice-présidente est indiqué séparément dans l'organigramme pour illustrer sa responsabilité de gestion du secteur de la clémence et des réhabilitations.*

Tableau 1 : Dépenses prévues de l'organisme et équivalents temps plein

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Décisions en matière de mise en liberté sous condition	26,8	**22,5**	25,5	25,5
Processus de mise en liberté sous condition transparents et responsables	5,0	**4,3**	4,3	4,3
Décisions en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence	2,0	**2,0**	2,0	2,0
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	33,8	**31,8**	31,8	31,8
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Revenus disponibles	0	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	33,8	**31,8**	31,8	31,8
Rajustements :				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Report de l'exercice 2003-2004	1,4			
Recouvrement des droits imposés aux demandeurs de réhabilitation	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Approche correctionnelle judicieuse et Participation des citoyens	-	**1,4**	1,4	1,4
Viabilité des programmes	0,9	**6,7**	6,7	6,7
Amélioration des services de mise en liberté sous condition	0,4	**1,6**	1,4	1,4
Manque à gagner – Ressources essentielles	4,8	**0,0**	0,0	0,0
Rajustement - Approvisionnement				
Total des rajustements	7,9	**10,1**	9,9	9,9
Dépenses nettes prévues	41,7	**41,9**	41,7	41,7
Moins : Revenus non disponibles	0,7	**0,7**	0,7	0,7
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	4,3	**5,5**	5,5	5,5
Coût net pour l'organisme	45,3	**46,7**	46,5	46,5
Équivalents temps plein	409	**459**	459	459

** Ces montants en dollars sont en deça du seuil du tableau et comprennent une réduction de 30 000$ représentant des économies au niveau des marchés en 2005-2006.*

Tableau 2 : Programme par activité

2005-2006					
Budgétaire		Non budgétaire			
Activité de programme	Fonctionnement		Total pour le budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
Décisions concernant la mise en liberté sous condition	25 501		25 501	7 578	**33 079**
Processus de mise en liberté sous condition transparents et responsables	4 314		4 314	1 647	**5 961**
Décisions en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence	1 952		1 952	888	**2 840**
Total	**31 767**		**31 767**	**10 113**	**41 880**

Tableau 3 : Crédits votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses

2005-2006			
Crédit voté ou législatif	Formulation abrégée du crédit voté ou législatif	**Budget principal des dépenses actuel**	Budget précédent
50	Dépenses de fonctionnement	**27 506**	29 076
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	**4 261**	4 772
	Total pour l'organisme	**31 767**	33 848

Tableau 4 : Coût net pour l'organisme au cours de l'année budgétaire

(en millions de dollars)	2005-2006 Décisions concernant la mise en liberté sous condition	Processus de mise en liberté sous condition transparents et responsables	Décisions en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence	**Total**
Dépenses nettes prévues	33,1	6,0	2,8	**41,9**
Plus : Services reçus à titre gracieux				
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2,1	0,4	0,2	**2,7**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hormis les fonds renouvelables)	1,7	0,3	0,2	**2,2**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1	-	-	**0,1**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0,5	-	-	**0,5**
Coût total pour l'organisme	37,5	6,7	3,2	**47,4**
Moins : Revenus non disponibles	-	-	0,7	**0,7**
Coût net pour l'organisme en 2005-2006	**37,5**	**6,7**	**2,5**	**46,7**

Tableau 5 : Source des revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	**Revenus prévus 2005-2006**	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
Commission nationale des libérations conditionnelles				
Décisions en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence				
Droits imposés aux demandeurs de réhabilitation	0,7	**0,7**	0,7	0,7
Total des revenus non disponibles	0,7	**0,7**	0,7	0,7

Tableau 6 : Initiatives horizontales

Au cours des trois prochaines années, la Commission nationale des libérations conditionnelles participera aux initiatives horizontales suivantes à titre de partenaire.

2005-2006

Mise en œuvre de la *Loi sur les armes à feu*

2006-2007

Mise en œuvre de la *Loi sur les armes à feu*

2007-2008

Mise en œuvre de la *Loi sur les armes à feu*

Les dispositions législatives sur les armes à feu et les modifications afférentes au *Code criminel* ont amené des peines plus longues pour des infractions portant sur l'utilisation d'une arme à feu ou d'une réplique d'arme à feu. Ces peines plus longues provoquent davantage d'examens de mise en liberté sous condition, lesquels contribuent à accroître les coûts de la prestation de programmes (salaires et autres coûts).

Par conséquent, la Commission a reçu une augmentation permanente accrue de sa base de financement. L'augmentation était importante : 437 000 $ en 1999-2000 à 858 000 $ par année à compter de l'exercice 2004-2005, conformément à la croissance prévue de la charge de travail. Les données relatives à la charge de travail indiquent que la Commission effectue chaque année de 1 800 à 2 000 examens relatifs à des délinquants condamnés pour des infractions liées aux armes à feu. Le coût total prévu de ces examens se chiffre à 1,6 million de dollars, dont 868 000 $ provient de fonds alloués en raison des changements apportés aux dispositions législatives sur les armes à feu.

Section IV – Autres sujets d'intérêt

Lois appliquées par la Commission nationale des libérations conditionnelle

La ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	L.C. 1992, c. 20, modifiée par L.C. 1995, c. 42, L.C. 1997, c. 17 et son règlement d'application
Loi sur le casier judiciaire	

La ministre partage la responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

Code criminel	L.R. 1985, c. C-47
Loi sur les prisons et les maisons de correction	L.R. 1985, c. P-20
Lettres patentes constituant la charge de gouverneur général du Canada (1947)	Gazette du Canada, 1947, partie I, vol. 81, p. 3104, réimprimée dans L.R. 1985, Appendice II, no 31

Coûts de gestion générale inclus dans les coûts des résultats stratégiques

Description du service clé : Prestation de différents services et politiques de gestion (finances, ressources humaines, gestion de l'information, sécurité, planification) à l'appui des résultats stratégiques de la Commission. La proportion et le nombre de ressources requises pour fournir les services corporatifs utilisés pour appuyer les résultats stratégiques de la CNLC en 2005-2006 sont présentés ci-après.

Résultat stratégique	Soutien à la gestion générale
• Décisions judicieuses en matière de mise en liberté sous condition	75 % (4 513 000 $)
• Processus de mise en liberté sous condition transparent et responsable	14 % (843 000 $)
• Décisions judicieuses en matière de réhabilitation et recommandations en matière de clémence	11 % (663 000 $)

Personnes-ressources

Bureau	Adresse
Bureau national	Directeur, Communications 410, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0R1 Téléphone : (613) 954-6547 Télécopieur : (613) 957-3241
Région de l'Atlantique	Directeur régional 1045, rue Main, unité 101 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1 Téléphone : (506) 851-6345 Télécopieur : (506) 851-6926
Région du Québec	Directeur régional 200, boul. René-Lévesque Ouest 10e étage, pièce 1001 – Tour Ouest Montréal (Québec) H2C 1X4 Téléphone : (514) 283-4584 Télécopieur : (514) 283-5484
Région de l'Ontario	Directeur régional 516, promenade O'Connor Kingston (Ontario) K7P 1N3 Téléphone : (613) 634-3857 Télécopieur : (613) 634-3861
Région des Prairies	Directeur régional 101, 22e, rue Est, 6e étage Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E1 Téléphone : (306) 975-4228 Télécopieur : (306) 975-5892 ou 9530, 101e avenue Edmonton (Alberta) T5H 0B3 Téléphone : (780) 495-3403 Télécopieur : (780) 495-3475
Région du Pacifique	Directeur régional 32315, South Fraser Way 3e étage Abbotsford (Colombie-Britannique) V2T 1W6 Téléphone : (604) 870-2468 Télécopieur : (604) 870-2498

Site Internet de la Commission nationale des libérations conditionnelles : http://www.npb-cnlc.gc.ca/